

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; M. Escapil-Inchauspé à Mme Chevrel ; Mme Thicoipé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Lozano présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RENOVATION URBAINE - Requalification des espaces publics aux abords de l'esplanade Jouandin – Avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises Sacer/Exedra/Dubos.

Par délibération du 27 mars 2009, le conseil municipal a autorisé le maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics aux abords de l'esplanade Jouandin. C'est ainsi qu'un marché a été signé avec le groupement Sacer/Exédra/Dubos pour le lot 1 (voirie et terrassement), son montant initial, conclu à prix unitaires, s'élevant à 4 099 348,10 € HT.

Le 12 septembre 2011, une décision de poursuivre les travaux a porté le montant total limite à la somme de 4 237 007,10 € HT, afin de prendre en compte le déplacement de la canalisation d'eau potable alimentant les bâtiments 1, 2 et 3 dont le tracé et l'altimétrie étaient incompatibles avec le projet.

Il s'avère également nécessaire de réaliser certaines prestations complémentaires à la décision de poursuivre, dont le coût total s'élève à 196 735 € HT et qui se décomposent ainsi :

- 1) Déplacement et allongement des zones d'arrêt de bus des ligne A1 et A2 pour prendre en compte la mise en service de bus articulés de 18 m de long et anticiper les aménagements prévus pour la création du transport en commun en site propre (liaison avec l'avenue du 14 Avril pour une voie spécialement affectée aux bus à l'est du carrefour giratoire nouvellement créé, élargissement de l'avenue de Mounédé) : 68 942 € HT.
- 2) Démolition par rabotages successifs de la couche de crassier constituant la structure des anciennes voies et du parc de stationnement, notamment lors des importants terrassements de la dernière tranche de travaux au droit des bâtiments 1 et 2 : 103 425 € HT.

Remplacement du revêtement de la bande franchissable du nouveau giratoire (créé sur l'avenue du 14 Avril au droit du bâtiment 5) prévu initialement en béton désactivé (à mettre en œuvre par le titulaire du lot 2) par un revêtement à l'aspect identique obtenu à base de granulats collés par une résine, ce nouveau produit permettant une remise en circulation et un franchissement immédiats par les transports exceptionnels : 24 368 € HT.

Pour information, les travaux du lot 2 concernant la réalisation de revêtement et dalles en béton sont, de leur côté, minorés de 25 000 € HT par rapport à leur montant initial et le coût global des travaux (tous lots) reste inférieur au montant prévu pour le financement de l'opération lors des demandes de subventions.

L'ensemble des travaux complémentaires du lot 1, soit 334 394 € HT, porte ainsi son montant total à 4 433 742,10 € HT, ce qui représente 8,16 % d'augmentation globale.

La commission d'appel d'offres, réunie le 29 mars 2012, ayant donné un avis favorable, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.